



Trente-deuxième session  
CINQUIEME COMMISSION  
Points 100 et 122 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LA SUCCESSION D'ETATS  
EN MATIERE DE TRAITES

Incidences administratives et financières du projet de résolution  
publié sous la cote A/C.6/32/L.4

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153  
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. A sa 43ème séance, le 11 novembre 1977, la Sixième Commission a adopté le projet de résolution publié sous la cote A/C.6/32/L.4. Elle était saisie d'un état des incidences financières correspondantes (A/C.6/32/L.7).
2. Aux termes du projet de résolution publié sous la cote A/C.6/32/L.4, l'Assemblée générale approuverait la reprise de la session de la Conférence des Nations Unies sur la succession d'Etats en matière de traités à Vienne pour une période de trois semaines, du 31 juillet au 18 août 1978, avec une éventuelle prolongation d'une semaine au maximum, si cela s'avérait nécessaire de l'avis de la Conférence; et prierait le Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires, ainsi qu'il est prévu dans la résolution 31/18 de l'Assemblée générale, en vue d'assurer des services efficaces à la Conférence.
3. Conformément au paragraphe 5 de la résolution 3350 (XXIX) de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1974, relative à l'inclusion de Vienne dans le plan des conférences, Genève devait être considérée, pendant la période 1975-1977, comme la ville de base aux fins du calcul des dépenses supplémentaires qu'entraînerait la tenue de conférences spéciales à Vienne. Les chiffres estimatifs d'incidences financières qui sont indiqués ci-après ont été calculés sur la base des coûts à Genève et à New York pour permettre à l'Assemblée générale de prendre une décision à ce sujet.
4. Pour calculer ces chiffres estimatifs, on a présumé que les conditions suivantes seraient remplies :
  - a) Les services d'interprétation seraient fournis en six langues (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe);
  - b) Il n'y aurait qu'une seule séance le matin, plus éventuellement une séance du Comité de rédaction, et une seule séance l'après-midi, plus éventuellement une séance du Comité de rédaction;

c) Il n'y aurait pas de séance de la Conférence et de séance du Comité plénier qui se tiendraient en même temps;

d) Le Comité de rédaction se réunirait pendant une heure ou deux avant la séance du matin de la Conférence ou après la séance de l'après-midi, pendant la majeure partie de la durée de la Conférence.

5. Compte tenu de ces hypothèses, le coût estimatif de la Conférence s'établirait comme suit :

	Genève		New York	
	Pour trois semaines	Pour une semaine supplé- mentaire	Pour trois semaines	Pour une semaine supplé- mentaire
	(en dollars)			
I. <u>Avant la session</u>				
Reproduction des documents	7 000	-	7 000	-
II. <u>Durant la session</u>				
i) Interprétation	94 900	31 600	149 300	37 800
ii) Traduction, révision et dactylographie	121 700	40 700	185 700	41 300
III. <u>Comptes rendus analytiques</u>				
Rédaction, traduction, révision et dactylographie	127 800	42 800	191 300	40 900
IV. <u>Autres dépenses</u>				
a) Dépenses de personnel				
i) Personnel chargé du service des séances	17 000	5 800	9 300	2 400
ii) Superviseurs et commis	9 200	2 100	4 600	1 600
b) Frais de voyage et indemnités de subsistance des représentants de mouvements de libération	12 600	2 300	15 300	1 500
c) Frais de voyage et indemnités de subsistance de fonctionnaires des services organiques	20 900	3 800	-	-
d) Frais de voyage et indemnités de subsistance du Rapporteur spécial de la Commission du droit international	1 600	400	2 500	400

/...

Genève		New York	
Pour trois semaines	Pour une semaine supplé- mentaire	Pour trois semaines	Pour une semaine supplé- mentaire
(en dollars)			

V. Après la session

Edition, correction  
 d'épreuves, impression  
 et distribution des  
 documents

	247 900	-	247 900	-
Total général	660 600	129 500	812 900	125 900

6. Les dépenses relatives aux services de conférence qui sont incluses dans ces prévisions ont été calculées à ce stade sur la base du coût intégral, comme si aucune ne pourrait être absorbée dans le budget. Après que les incidences de l'ensemble du plan des conférences proposé pour 1978 auront été évaluées, eu égard aux ressources disponibles, le montant effectif du crédit considéré comme nécessaire pour la Conférence sera indiqué dans l'état récapitulatif qui sera présenté à l'Assemblée générale vers la fin de la session en cours.

7. Conformément à la résolution 31/140 de l'Assemblée générale, le Gouvernement autrichien prendra à sa charge le montant effectif des dépenses supplémentaires qui résulteraient directement ou indirectement du fait que la Conférence se tiendrait à Vienne.

-----